

DÉFICIENCE SENSORIELLE

Ces symboles sont apposés lorsqu'un établissement offre un ou plusieurs services pour les personnes ayant une déficience sensorielle.

Critères d'accessibilité aux personnes ayant une déficience auditive



Critères d'accessibilité	A	B	C	D
Appareil téléscripteur pour personnes sourdes (ATS) à la réception				
Système d'incendie clignotant (chambre et/ou établissement)				
Personnel connaissant la langue des signes du Québec (LSQ)				
Téléphone muni d'un dispositif de réglage de volume et/ou d'un voyant lumineux (*)				
Système d'aide à l'audition				
Décodeur pour sous-titrage				
Audioguide avec réglage de volume disponible				

Critères d'accessibilité aux personnes ayant une déficience visuelle



Critères d'accessibilité	A	B	C	D
Menu en braille et/ou en gros caractères				
Panneaux d'ascenseur en braille et/ou en relief (*)				
Signaux de commande d'ascenseur sonores et/ou verbaux (*)				
Éclairage direct (*)				
Numéro de chambre en relief (*)				
Exploration tactile				

(*) Ce service peut être offert pour compléter l'offre, mais n'est pas un critère pour l'obtention de la cote

AUTRES RENSEIGNEMENTS

FORMATION DES EMPLOYÉS

Votre personnel a-t-il bénéficié d'une formation à l'accueil des personnes handicapées et/ou âgées ?

Si oui, quand et par qui ?

AUTRES SERVICES ACCESSIBLES DISPONIBLES

Signature

Date

Kéroul

Tourisme et culture pour personnes à capacité physique restreinte



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom de l'établissement

Directeur/trice

Personne responsable

Adresse

Téléphone

Télécopieur

Courriel

Site Internet

LE TOURISME ET LA CULTURE ACCESSIBLES

c'est rentable

Comment utiliser le formulaire

Répondre aux questions des tableaux par : oui, non ou s.o.
(sans objet) selon les services offerts et le type d'attrait :

A : Gîte touristique / résidence de tourisme

B : Hôtellerie / Auberge

C : Centre de vacances

D : Auberge de jeunesse

Pour compléter votre dossier, veuillez inclure :

- des documents et matériel publicitaire qui présentent votre lieu
- une lettre d'au plus 500 mots motivant votre inscription

De plus, vous pouvez annexer les documents suivants :

- lettres d'appréciation
- revue de presse
- vidéocassette ou CD-ROM

Veuillez envoyer votre candidature comprenant le formulaire d'inscription ainsi que les autres documents à l'attention de Véronique Fortin, conseillère en recherche et développement:

KÉROUL

4545, av. Pierre-De Coubertin,
C.P. 1000, succ., M,
Montréal (Québec)
H1V 3R2

DÉFICIENCE MOTRICE

Cette cote d'accessibilité signifie que les équipements rencontrent les critères d'accessibilité aux personnes à capacité physique restreinte. Pour qu'un établissement puisse obtenir cette cote, tous les critères doivent être respectés.

Critères d'accessibilité aux personnes à capacité physique restreinte



Critères d'accessibilité	A	B	C	D
Parcours sans obstacles de surface dure à largeur minimale de 1 m : de l'aire de stationnement à l'entrée principale, ainsi qu'à l'intérieur de l'établissement				
Entrée principale accessible				
Entrée secondaire accessible bien identifiée				
Largeur libre des baies de portes de plus de 760 mm				
Poignées de porte de type «levier»				
Seuils de porte biseautés et n'excédant pas 13 mm				
Tringle de la penderie à hauteur maximale de 1300 mm				
Absence de marches sur un parcours, sinon équipé d'une rampe d'accès fixe				
Accès aux personnes en fauteuil roulant à tous les établissements et à tous les niveaux ouverts au public				
Largeur libre minimale de 760 mm entre les tables et dans les corridors				
Partie de comptoir de réception/ accueil abaissée à 865 mm de hauteur, avec dégagement minimal de 685 mm				
Espace de manœuvre de 1 500 mm x 1 500 mm dans salle de toilettes, chambre et salle de bain				
Interrupteurs, thermostats et boutons de commande d'ascenseur à hauteur maximale de 1 200 mm				
Loquet à hauteur maximale de 900 mm				
Barre d'appui pour la toilette				
2e poignée pour la porte de la toilette (*)				
Zone de transfert à côté de la toilette d'une largeur libre idéale de 875 mm				

(*) Ce service peut être offert pour compléter l'offre, mais n'est pas un critère pour l'obtention de la cote

Critères d'accessibilité	A	B	C	D
Dégagement minimal sous le lavabo de 685 mm				
Robinet de type «levier» ou par détection de mouvement				
Miroir incliné ou à hauteur maximale de 1 m				
Séchoir à mains et distributeurs à papier à hauteur maximale de 1200 mm				
Prises de courant à hauteur minimale de 400 mm				
Cuisinettes avec espace libre à la circulation, et accès facile aux contrôles des appareils				
Barre d'appui dans la baignoiret/ou dans la douche-cabine				
Douche-téléphone dans le bain et/ou la douche-cabine				
Banc de douche ou de transfert				
Fontaine(s) avec gicleur à hauteur maximale de 915 mm près de l'avant, et commande automatique				
Table(s) de pique-nique aménagé(e)s pour fauteuils roulants				
Aires de stationnement réservées aux personnes handicapées				
Douche-cabine adaptée				

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :
